RAPPORT SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE

2014



CEB
COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

TABLE DES MATIÈRES

1 ÉTATS MEMBRES ET PARTIES PRENANTES DE LA CEB
- Les États membres de la CEB
- Cartographie des parties prenantes de la CEB

2 DONNÉES CLÉS

3 LA CEB ET LA RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE
- Message du Gouverneur
- Le rapport sur la responsabilité sociale d'entreprise en bref

4 NOUS SOMMES UNE BANQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL
- Mission
- Intégrité
- Coopération

6 NOUS CRÉONS DE LA VALEUR SOCIALE DURABLE
- Efficacité
- Adaptation
- Durabilité

11 NOUS GÉRONS NOS RESSOURCES DE MANIÈRE RESPONSABLE
- Personnel
- Empreinte
- Solidité

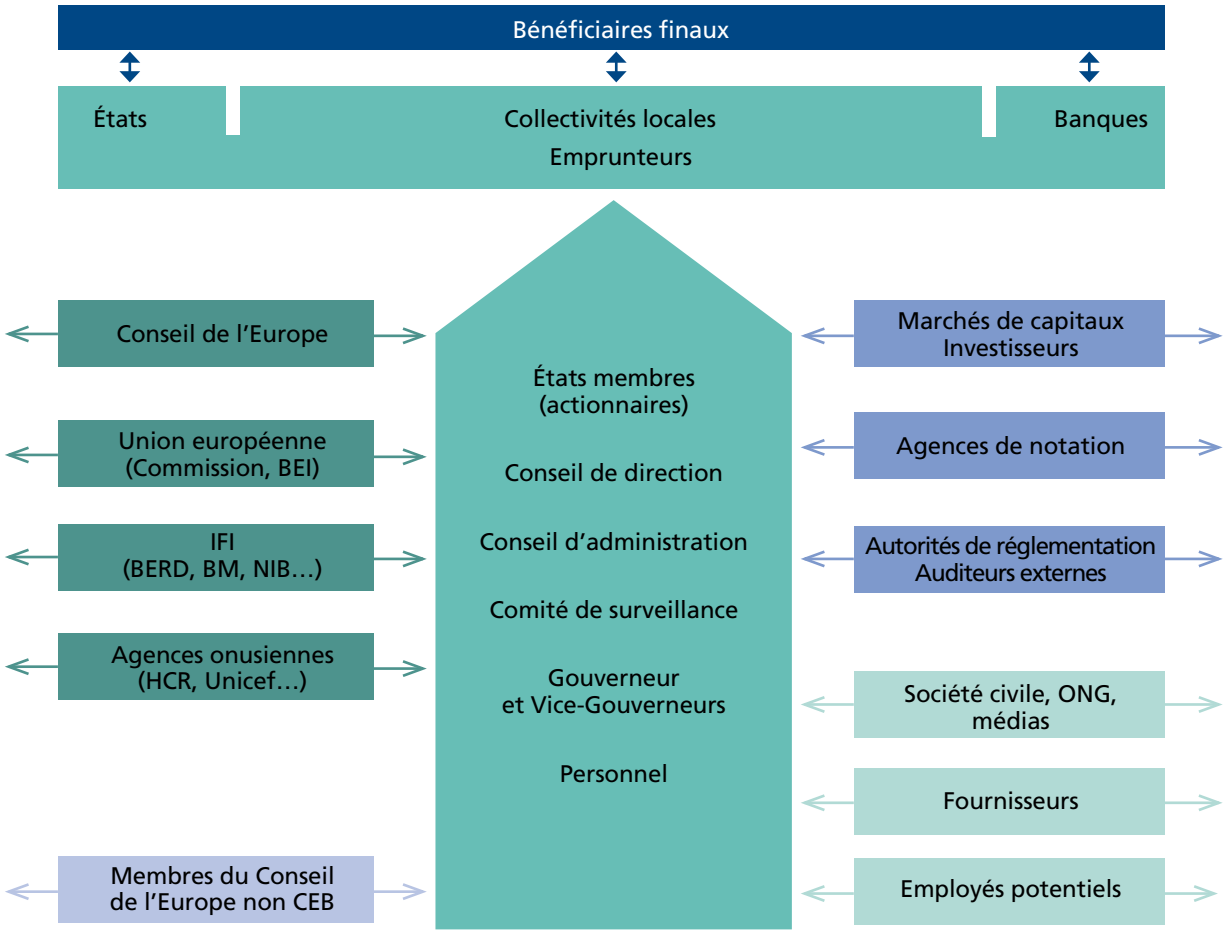
ÉTATS MEMBRES ET PARTIES PRENANTES

Les États membres de la CEB (année d'adhésion)

Les actionnaires de la Banque sont ses 41 États membres.

Albanie (1999)
Allemagne (1956)
Belgique (1956)
Bosnie-Herzégovine (2003)
Bulgarie (1994)
Chypre (1962)
Croatie (1997)
Danemark (1978)
Espagne (1978)
Estonie (1998)
Finlande (1991)
France (1956)
Géorgie (2007)
Grèce (1956)
Hongrie (1998)
Irlande (2004)
Islande (1956)
Italie (1956)
Kosovo (2013)
"l'ex-République yougoslave de Macédoine" (1997)
Lettonie (1998)
Liechtenstein (1976)
Lituanie (1996)
Luxembourg (1956)
Malte (1973)
République de Moldova (1998)
Monténégro (2007)
Norvège (1978)
Pays-Bas (1978)
Pologne (1998)
Portugal (1976)
République slovaque (1998)
République tchèque (1999)
Roumanie (1996)
Saint-Marin (1989)
Saint-Siège (1973)
Serbie (2004)
Slovénie (1994)
Suède (1977)
Suisse (1974)
Turquie (1956)

Cartographies des parties prenantes de la CEB



DONNÉES CLÉS

au 31 décembre 2014

Corporate

Premier Accord Partiel du Conseil de l'Europe
signé le 16 avril 1956

41 États membres

Chiffres clés

	En millions d'euros
Encours de prêts	12 568
Fonds propres	7 405
Capitaux propres	2 545
Total du bilan	25 545
Résultat net	134,4

Financements

	28 **Projets approuvés**	**Prêts décaissés**
4 lignes d'action sectorielle		
Renforcement de l'intégration sociale	20,4%	24,6%
Gestion de l'environnement	18,7%	17,4%
Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale	24,3%	18,1%
Soutien aux micros, petites et moyennes entreprises (MPME)	36,6%	39,9%
Total *(en millions d'euros)*	**2 065**	**1 746**
en faveur des pays cibles (*)	1 320	932

(*) 22 pays d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est, membres de la CEB

Fonctionnement

183 agents et 4 élus du Management

29 nationalités

52% femmes / 48% hommes

Déplacements	2 703 584 km / 760 t. eq. CO_2	
Consommation d'énergie	électricité : 943 MWh	chauffage : 775 MWh
Consommation de papier	9 tonnes	

LA CEB ET LA RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE



ROLF WENZEL

MESSAGE DU GOUVERNEUR

Je me réjouis de vous présenter la septième édition du Rapport sur la responsabilité sociale d'entreprise de la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB), qui témoigne d'un engagement convaincu de notre part sur toutes les questions relevant de la RSE.

De par le caractère exclusivement social de notre mandat, la responsabilité sociale d'entreprise (RSE) est intimement liée à notre identité et à nos activités. Alors que les effets de la crise financière continuent de se faire sentir à travers l'Europe, il est primordial que nous coopérions étroitement avec nos États membres et nos partenaires afin de promouvoir un développement économique et social qui soit durable et inclusif. À ce titre, notre engagement envers un financement socialement et écologiquement responsable demeure inébranlable.

Les projets à impact social élevé que nous soutenons font l'objet d'une sélection rigoureuse. En outre, la CEB mise sur une approche évolutive du financement social, dont attestent les nouveaux instruments de financement, tels que les facilités de financement du secteur public (PFF) et la facilité de cofinancement européenne (FCE), ainsi que l'appui renforcé à la préparation et à la mise en œuvre des projets par le biais de l'assistance technique et du suivi.

Notre engagement se manifeste également par une gestion responsable de nos ressources financières et humaines, une politique environnementale qui continue à s'adapter, la prise en compte des questions liées au changement climatique et la volonté de maîtriser notre empreinte écologique. Nous détaillons et illustrons tous ces aspects plus avant dans le présent rapport.

Le Bureau de la Directrice du contrôle de la conformité (OCCO) et le Département Responsabilité d'Entreprise et Études veillent à ce que la transparence, l'intégrité et la redevabilité caractérisent l'ensemble des activités de la CEB. Et à ce que la RSE demeure un outil central de notre action pour renforcer la cohésion sociale en Europe.

LE RAPPORT SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE EN BREF

À ce jour, la CEB a publié six rapports annuels sur la responsabilité sociale d'entreprise (RSE) qui s'attachent à décrire la contribution globale de la Banque à un développement socialement et écologiquement durable. Le présent document comprend trois parties principales qui présentent tour à tour la CEB, ses activités et son fonctionnement.

Si les principes sous-tendant la rédaction de ce rapport demeurent inchangés, deux initiatives méritent cependant d'être soulignées. En premier lieu, le document a été rationalisé et présente une vue d'ensemble des informations relatives à la RSE publiées en ligne – informations qui sont développées dans le cadre du projet global de refonte du site Internet de la Banque. En deuxième lieu, contrairement aux années précédentes, l'édition 2014 du rapport sur la RSE ne s'accompagnera pas de la mise à jour de l'index des indicateurs GRI *(Global Reporting Index)* tant que l'évaluation des nouvelles Lignes directrices G4 et des impacts n'aura pas été achevée. L'exercice sera mené sur 2015.

NOUS SOMMES UNE BANQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

En quoi la CEB se distingue-t-elle des autres banques européennes ? Comment cette distinction influe-t-elle sur la RSE ?

MISSION

La Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB), qui fêtera bientôt ses 60 ans, est une banque multilatérale ayant une vocation sociale unique. Elle a pour mission de contribuer à la cohésion sociale et au développement social durable dans ses 41 États membres, qui forment également son actionnariat et sont tous des pays d'opération potentiels en Europe. La RSE est ainsi ancrée au cœur du mandat de la Banque.

La CEB procède d'un Accord Partiel des États membres du **Conseil de l'Europe,** mais est dotée de sa propre personnalité juridique et est financièrement indépendante. Par conséquent, elle soutient et représente, dans la sphère économique, les principes et les valeurs du Conseil de l'Europe, qui défend et promeut les droits de l'homme, l'État de droit et la démocratie.

À cette fin, la CEB finance des projets suivant quatre lignes d'action sectorielle, à savoir : le renforcement de l'intégration sociale, la gestion de l'environnement, le soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale et le soutien aux micros, petites et moyennes entreprises (MPME).

Pour s'acquitter de son mandat, la CEB analyse les aspects sociaux et environnementaux de tous les projets qu'elle examine, finance et aide à mettre en œuvre, afin de remédier aux défaillances du marché et de promouvoir l'inclusion sociale dans le but final d'améliorer les conditions de vie des populations européennes, en particulier les plus vulnérables.

INTÉGRITÉ

Conformément à sa nature et à son mandat spécifiques, la CEB s'engage à garantir l'intégrité de son fonctionnement et de ses activités. À cette fin, la Banque s'appuie sur trois piliers principaux : (i) un système de gouvernance structuré et équilibré ; (ii) un cadre exhaustif de gestion des risques et du contrôle, qui comprend le contrôle de la conformité ; (iii) un large éventail de codes de conduite et de politiques d'entreprise ciblés.

La **bonne gouvernance** est un élément fondamental pour garantir le fonctionnement efficace d'une banque multilatérale de développement telle que la CEB. Son



L'histoire de la CEB en quelques dates

1956 : création par huit membres du Conseil de l'Europe (Allemagne, Belgique, France, Grèce, Islande, Italie, Luxembourg et Turquie) de la CEB sous forme de Fonds de Réétablissement doté d'un capital inférieur à 7 millions de dollars US et ayant pour mission de contribuer au financement de projets de réinstallation des réfugiés issus de pays situés à l'est du Rideau de Fer. Le Fonds est d'emblée appelé à apporter une aide d'urgence aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux migrants, ainsi qu'aux victimes de catastrophes naturelles ou environnementales.

Années 1960-1980 : l'augmentation progressive du nombre des membres de la CEB, de ses ressources financières et de son champ d'action va de pair avec la réorientation de ses priorités sociales. Créée au lendemain d'une guerre ayant divisé l'Europe, la Banque bénéficie d'un élan renouvelé lors de la chute du mur de Berlin et de la réunification du continent qui s'ensuit. Trois sommets décisifs des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe, réunissant, permettent de modeler la Banque que nous connaissons aujourd'hui (voir ci-après).

1989 : le sommet de Vienne ouvre la voie à la vague d'adhésions de nouveaux États membres issus d'Europe centrale et orientale puis d'Europe du Sud-Est. La Banque est encore à l'époque un Fonds.

1997 : le sommet de Strasbourg élargit le mandat de la CEB, qui couvre désormais, outre les priorités définies dans son Statut, le renforcement de la cohésion sociale.

2005 : le sommet de Varsovie, tout en poursuivant son soutien à la mission initiale de la Banque, l'invite à contribuer directement au développement d'une société européenne libre, démocratique et plus inclusive.

Depuis 2008, la crise prolongée que subit l'Europe et ses répercussions sur la vie des populations renforcent plus que jamais la pertinence du mandat et de l'action de la CEB en tant que banque de développement social.

Statut dispose que l'organisation, l'administration et le contrôle sont assurés par les organes suivants : le Conseil de direction, le Conseil d'administration, le Gouverneur assisté de trois Vice-Gouverneurs, et le Comité de surveillance. En novembre 2014, le Conseil de direction a élu son nouveau président pour un mandat de trois ans à compter du 18 décembre 2014.

Un **dispositif solide de gestion des risques et du contrôle** a pour principal objectif d'assurer la résilience opérationnelle et la viabilité financière à long terme de la Banque tout en permettant à celle-ci de s'acquitter de son mandat social. Les politiques de la Banque en matière de risque et de contrôle se fondent sur les meilleures pratiques bancaires internationales. Ces fondamentaux sont soutenus par une culture rigoureuse du contrôle et des risques assurant le respect des principes de base (conscience des risques, transparence et responsabilité) dans tous les départements et services de la Banque, et par une organisation structurée comprenant (i) des services dédiés, (ii) des comités décisionnels composés de cadres dirigeants de la CEB et (iii) des organes de contrôle interne et externe. Dans ce contexte, le Bureau de la Directrice du contrôle de la conformité a pour mission de protéger la Banque contre tout risque financier ou de réputation pouvant résulter d'actions illégales ou de comportements non déontologiques, de fraudes ou d'actes de corruption.

Le large éventail de politiques d'entreprise de la CEB conformes aux meilleures pratiques, qui sont disponibles sur son site Internet, témoigne également de l'importance accordée par la Banque au principe d'intégrité. En 2014, ont été approuvées des directives et procédures révisées applicables à la passation des marchés internes, alignées sur celles des pairs de la Banque.

Par ailleurs, la CEB dispose d'un ensemble précis de **codes de conduite** applicables aux organes collégiaux (Présidents et membres du Conseil d'administration et du Conseil de direction), au Comité de surveillance, aux fonctionnaires nommés (Gouverneur et Vice-Gouverneurs), aux membres du personnel et aux collaborateurs contractuels et prestataires de services. Le Comité *Compliance* mis en place au sein du Conseil de direction a été créé pour "intervenir en cas d'allégations de manquement aux règles des codes de conduite applicable à l'encontre du Gouverneur, d'un membre des Organes collégiaux y compris leurs Présidents ou du Comité de surveillance de la Banque". Les membres du personnel sont tenus de signer une déclaration écrite confirmant qu'ils ont lu et compris le code de conduite en vigueur et qu'ils en respectent toutes les dispositions.

COOPÉRATION

Au fil des ans, la CEB a noué des partenariats avec d'autres donateurs et organisations internationales, qui ont permis aux projets qu'elle soutient de bénéficier d'une expertise et de financements accrus.

La Banque a conclu plusieurs accords-cadres de coopération *(Memoranda of Understanding)* bilatéraux et multilatéraux, le dernier en date étant le protocole d'accord signé avec le Mécanisme européen de stabilité (MES) le 9 décembre 2014. La CEB a en outre été inscrite sur la liste des organisations internationales éligibles à l'aide publique au développement (APD) en juillet 2014, ce qui permet la reconnaissance du caractère concessionnel, tout au moins en partie, de ses prêts et dons.

L'adhésion de la CEB à la communauté des institutions financières internationales et la conformité aux meilleures pratiques qui en découle obligent la Banque à s'adapter en permanence. Ces efforts d'adaptation s'inscrivent dans une tendance générale suivie par la plupart des contreparties de la CEB, dont ses emprunteurs, qui affichent des progrès réguliers dans les domaines de la RSE et du développement durable.

En outre, la coopération avec l'**Union européenne (UE)** s'est intensifiée. En 2014, la Banque a reçu des contributions de l'UE à hauteur de € 51 millions, soit environ trois fois plus que tous les autres donateurs réunis. Concrètement, la CEB participe à plusieurs mécanismes sous l'égide l'UE. Dans le contexte du cadre financier pluriannuel de l'UE pour la période 2014-2020, la CEB a activement contribué à de nouvelles initiatives parrainées

Le contrôle de la conformité *("compliance")* : informations et chiffres clés pour 2014

Le Bureau de la Directrice du contrôle de la conformité (OCCO - *Office of the Chief Compliance Officer*) fournit conseils et assistance à la haute direction de la CEB ainsi qu'à ses différents départements. Sa mission consiste à procéder à l'évaluation constante du risque de non-conformité des projets et des transactions, et à protéger en autres la réputation de la Banque. En 2014 :

1. L'OCCO, en coordination avec l'OGC, a élaboré la nouvelle politique relative aux juridictions en non conformité/ non coopératives. Approuvée en novembre par le Conseil d'administration, puis mise en ligne sur le site web de la Banque. Elle est à l'avant-garde des politiques des institutions financières internationales dans les domaines de la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et les pratiques fiscales préjudiciables.

L'OCCO a en outre participé à la révision de la procédure interne de passation des marchés afin d'assurer sa conformité avec celles des homologues de la Banque.

2. L'OCCO a réalisé une présentation sur le contrôle de la conformité à l'équipe dirigeante, et organisé six séances de formation sur le contrôle de la conformité destinées au personnel, ainsi qu'un cours d'initiation pour les nouveaux employés.

3. L'OCCO a validé plus de cinquante passations de marchés internes et présenté plus de trente avis sur des questions liées au contrôle de la conformité interne.

4. L'OCCO a représenté la CEB au sein de forums internationaux sur le contrôle de la conformité tels que le GAFI, l'OCDE, le GRECO et Moneyval.

La CEB s'engage à garantir l'intégrité de son fonctionnement et de ses activités

par la Commission européenne en vue de favoriser le recours à des instruments financiers mixtes et innovants. La Banque joue également un rôle clé dans le Programme régional de logement (RHP) qui a connu un essor important en 2014 et dont l'UE est le principal donateur.

L'étroite coopération de la CEB avec ses homologues et d'autres organisations internationales va de pair avec l'attention accrue qu'elle accorde à la **communication** et à la visibilité. La Banque bénéficie d'un solide capital de confiance auprès des acteurs les plus étroitement liés à ses activités, à savoir les prêteurs, les emprunteurs et les autres organisations internationales.

En tant qu'institution publique, la Banque est tenue de rendre compte de ses actions à toutes les parties prenantes. Pour ce faire, elle s'appuie sur sa Politique d'information publique, qui définit les principes et les règles en matière de divulgation des informations. Le nouveau site Internet, qui sera accessible au cours du premier semestre 2015, contribuera à renforcer le profil de la Banque.

En parallèle, le Gouverneur veille à maintenir une communication efficace et ininterrompue avec plusieurs parties prenantes. En 2014, il a eu des rencontres régulières avec les représentants des actionnaires afin de les mettre au fait des activités de la Banque et a réalisé des visites officielles dans plusieurs pays membres ; il a également représenté la CEB à l'occasion de plusieurs réunions d'institutions financières internationales (réunion annuelle de la BERD à Varsovie, assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale à Washington, Congrès financier européen à Sopot, etc.) ; il s'est enfin adressé à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) lors du débat sur le rapport de l'APCE consacré aux "défis qui se posent à la Banque de développement du Conseil de l'Europe".

La CEB contribue au développement économique et social inclusif



NOUS CRÉONS DE LA VALEUR SOCIALE DURABLE

Comment la CEB contribue-t-elle au développement économique et social inclusif afin d'améliorer les conditions de vie de ses bénéficiaires dans l'ensemble de ses États membres ? Quelles mesures adopte-t-elle en matière de durabilité et de défis environnementaux tels que le changement climatique ?

EFFICACITÉ

SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS SOCIAUX DES ÉTATS MEMBRES

La stratégie, les opérations et les procédures de la CEB sont déterminées par ses liens étroits avec le Conseil de l'Europe, sa coopération stratégique et opérationnelle avec d'autres institutions européennes et son adhésion aux meilleures pratiques, ainsi que sa détermination à être perçue comme une institution pertinente par ses parties prenantes.

Du point de vue de la RSE, offrir services publics modernes constitue un facteur important pour instaurer un développement social et économique à la fois plus inclusif et équilibré. La Banque continue d'œuvrer de conserve avec tous ses emprunteurs pour améliorer le niveau de vie et la protection sociale des bénéficiaires de ses prêts en sélectionnant soigneusement les projets dans ses domaines d'intervention.

PRÊTS SOCIALEMENT RESPONSABLES DANS DES SECTEURS VARIÉS

En 2014, la CEB a approuvé 28 demandes de prêt d'un montant total de € 2 065 millions visant à financer des projets et programmes sociaux, dont 21, soit 64% des demandes approuvées, dans les pays du groupe cible de la Banque[1].

Les **projets relatifs à la santé et à l'éducation** revêtent une importance particulière car ils contribuent à créer les conditions nécessaires à une croissance plus durable et socialement équilibrée. En 2014, la CEB a approuvé le déboursement de près de € 300 millions pour des projets dans le secteur de l'éducation et plus de € 140 millions pour des investissements dans le secteur de la santé. Dans le contexte actuel d'austérité, la Banque a maintenu son engagement de longue date à financer partiellement la prestation de services dédiés destinés aux groupes de population économiquement et socialement vulnérables.

[1] Le groupe des "pays cibles" de la CEB comprend : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Géorgie, Hongrie, Kosovo, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Lettonie, Lituanie, Malte, Monténégro, Moldova (République de), Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovénie et Turquie.

Les répercussions de la crise économique et financière, en particulier la part croissante du revenu des ménages consacrée au logement, nuisent aux groupes à bas revenu et entravent leur capacité à faire face à d'autres dépenses essentielles, telles que les coûts énergétiques. Par conséquent, **la mise à disposition de logements décents et abordables aux personnes à faible revenu** demeure l'une des manières les plus efficaces pour la CEB de s'acquitter de sa mission de renforcement de la cohésion sociale auprès de tous ses membres. En 2014, la CEB a consacré € 195 millions à ce secteur.

Outre le financement de prêts, la CEB apporte son soutien aux populations vulnérables de **réfugiés et de personnes déplacées** en tant que gestionnaire désigné du Programme régional de logement (RHP).

Il est essentiel de relever les défis du marché de **l'emploi** liés aux effets de la crise financière et des tendances démographiques, technologiques et en matière d'internationalisation à long terme, afin d'éviter le ralentissement de la croissance, la hausse du chômage et le recul du niveau de vie. Par conséquent, la CEB continue d'œuvrer à faciliter l'accès aux ressources de financement à long terme dont les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) ont tant besoin par le biais de formules crédit-bail ou de prêt sur mesure. En 2014, la Banque a consacré € 755 millions (soit plus d'un tiers des projets dont le financement a été approuvé) à la création et au maintien d'emplois.

Compte tenu de son mandat social, la CEB finance des investissements qui contribuent à la création d'un **cadre de vie plus durable,** plus attrayant et plus inclusif. Dans ce cadre, elle a octroyé en 2014 € 226 millions à





Prêts hypothécaires sociaux en Wallonie, Belgique

En 2014, la CEB a octroyé un prêt de € 100 millions au Fonds de logement des familles nombreuses en Wallonie (FLW), en Belgique. En accordant environ 1500 prêts hypothécaires sociaux à des personnes à faible revenu, le programme permettra aux groupes de population défavorisés d'accéder à un logement décent, une condition préalable fondamentale à l'amélioration de leurs perspectives en matière de bien-être et de développement.

Grâce à ce programme, la CEB continuera de soutenir les familles nombreuses wallonnes en vue de contribuer à la réduction de l'insécurité sociale. Tous les prêts hypothécaires sociaux seront assortis d'un soutien technique et social fourni par des experts du FLW afin de garantir la réussite de chaque projet familial du point de vue technique et social.



Programme régional de logement dans les Balkans occidentaux

Le Programme régional de logement (RHP), lancé conjointement par la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, le Monténégro et la Serbie, est largement soutenu et financé par la communauté internationale, dont la CEB, la Commission européenne, les États-Unis d'Amérique, le HCR et l'OSCE. Cette initiative vise à trouver des solutions durables au déplacement prolongé des réfugiés et des personnes déplacées les plus vulnérables suite aux conflits en ex-Yougoslavie.

Grâce aux € 176 millions débloqués jusqu'à présent par les donateurs du RHP, des subventions à hauteur de € 125 millions avaient déjà été octroyées à 17 projets fin 2014. Ensemble, ces projets devraient permettre de créer environ 6 000 habitations accueillant 19 000 réfugiés, rapatriés et personnes déplacées vulnérables.

La mise en œuvre du projet a commencé en 2014. Plus de 30 familles de la région ont ainsi reçu une aide au logement sous forme de matériaux de construction ou d'appartements de construction récente. Des appels d'offres ont par ailleurs été émis dans tous les pays concernés, la mise en œuvre devant débuter en 2015.

des projets susceptibles d'améliorer les conditions et la qualité de vie en milieu urbain et rural et de contribuer au dynamisme de l'économie locale et à la prospérité des communautés.

La Banque a, en outre, accentué son soutien aux projets dans les domaines de **l'administration publique et de la justice** en vue d'améliorer l'organisation et le fonctionnement des services judiciaires et administratifs de ses États membres, et d'apporter une valeur ajoutée par le biais de son expérience en matière d'évaluation et de mise en place de projets d'infrastructures judiciaires. En 2014, la CEB a financé à hauteur de € 60 millions les investissements dans ce domaine.

Soutien aux petites entreprises en Pologne

En 2014, la CEB a approuvé un prêt de € 130 millions à *Europejski Fundusz Leasingowy SA* (EFL) en Pologne. Ce programme couvre le financement partiel d'actifs immobilisés et de l'équipement de production nécessaire aux activités principales des entreprises bénéficiaires dans un grand nombre de secteurs y compris la construction, le commerce de gros, l'industrie (notamment manufacturière), la vente au détail, etc.

Les sociétés de crédit-bail s'avèrent particulièrement efficaces pour atteindre les petites entreprises ayant une capacité d'emprunt limitée. Le programme a pour principal objectif de faciliter l'accès au financement des MPME polonaises, en particulier celles qui ont un accès restreint au financement de tiers afin de renforcer la compétitivité de ces MPME et de contribuer à la création de nouveaux emplois permanents et saisonniers.

De telles interventions ont d'importantes répercussions socio-économiques dans la mesure où elles permettent à la CEB de soutenir des entreprises qui certes présentent un risque élevé, mais qui constituent aussi des gisements d'emploi importants et promeuvent l'entrepreneuriat, ces deux aspects jouant un rôle primordial dans croissance économique durable, la modernisation du secteur de la production et l'amélioration globale du niveau de vie.

ADAPTATION

DIVERSITÉ DES DISPOSITIFS DE FINANCEMENT

Afin d'optimiser sa contribution au renforcement de la cohésion sociale dans ses États membres à travers une utilisation optimale des ressources et une approche judicieuse de la prise de risques, la CEB a révisé son cadre prudentiel en 2013 et mis en place de nouveaux instruments de financement. Ces instruments visent à accorder une plus grande souplesse à ses emprunteurs en matière de structures d'emprunt, de partage du financement et de mise en œuvre de dispositifs de suivi.

Introduites dans le plan de développement triennal 2014-2016 de la CEB, les **facilités de financement du secteur public (PFF)** visent à garantir la continuité des investissements dans les secteurs sociaux lorsque la viabilité des programmes d'investissement social financés par le budget d'entités publiques est susceptible d'être compromise faute de financements stables à terme. Deux nouvelles PFF ont été approuvées en 2014 en Lituanie et en République slovaque, deux pays cibles de la CEB, pour un montant total de € 250 millions.

La **Facilité de cofinancement européenne (FCE)** favorise l'absorption des fonds européens, ce qui permet ainsi à la Banque de jouer un rôle de catalyseur en facilitant l'utilisation des subventions de l'UE disponibles. Les premières initiatives tirant parti de cet instrument de financement devraient être approuvées en 2015 par le Conseil d'administration de la CEB.

La Banque cherche également à mettre en place une relation de coopération durable avec les emprunteurs qui adhèrent manifestement à sa politique de RSE par le biais de mandats clairs, de politiques et de procédures bien établies et efficaces, et par leur capacité fournir dans les délais impartis des rapports exhaustifs sur la mise en œuvre des projets. Le programme *Europejski Fundusz Leasingowy SA* (EFL) en Pologne et le projet du *Fonds de logement des familles nombreuses en Wallonie* (FLW) en Belgique, dont la CEB a approuvé le financement partiel en 2014 et qui sont mis en exergue dans le présent rapport, sont des activités faisant suite à des programmes préalablement financés par la CEB et mis en œuvre par ces emprunteurs.

APPUI RENFORCÉ À LA PRÉPARATION ET À LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

De plus en plus, la Banque fournit une assistance technique pour renforcer la capacité de préparation et de mise en œuvre des projets, à l'aide de financements de différentes sources bilatérales (telles que le Compte espagnol pour la cohésion sociale) ou multilatérales (par exemple le Cadre d'investissement en faveur des Balkans occidentaux). En 2014, le montant des contributions versées par les donateurs sur les comptes fiduciaires de la CEB s'est élevé à € 64 millions et les subventions approuvées à € 75 millions. La majorité des contributions et des subventions approuvées ont été destinées au Programme régional de logement (RHP).

La Banque fournit une assistance technique pour renforcer la capacité de préparation et de mise en œuvre des projets

En outre, le Compte de dividendes sociaux de la Banque (CDS) apporte une valeur ajoutée aux opérations de la CEB en tant qu'instrument de coordination du soutien par le biais de subventions à des projets ayant un impact social élevé tout en étant pénalisés par l'absence de mécanismes de préparation et/ou de mise en œuvre et par un accès restreint aux ressources financières. La réforme approuvée en 2013 a élargi l'objet du CDS en élargissant l'aide apportée sous forme de subventions au moyen de quatre volets distincts correspondant chacun à une activité particulière financée par ces subventions, à savoir : les bonifications d'intérêts, l'assistance technique, les garanties de prêts pour des projets pilotes et les contributions aux subventions.

DURABILITÉ

MISE À JOUR DES POLITIQUES ET DES NORMES

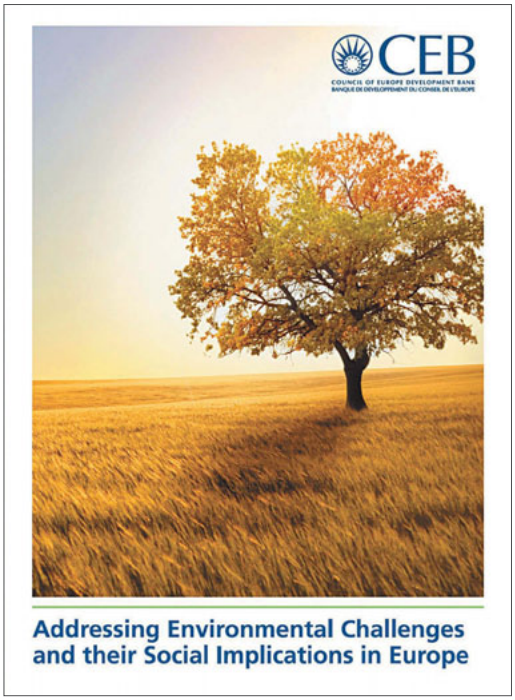
La **Politique environnementale** formalise l'engagement de la Banque à intégrer la dimension environnementale dans ses activités et à aligner son approche sur celle d'autres institutions financières internationales. Depuis son entrée en vigueur en 2010, le contexte opérationnel de la Banque a évolué, de même que les besoins des clients et les attentes des parties prenantes en général. La Politique environnementale sera révisée afin de tenir compte de ces changements et de rester au diapason des meilleures pratiques.

La mise à jour poursuivra plus spécifiquement les objectifs suivants :

- Intégrer les feedbacks opérationnels : après quatre années de politique environnementale, il est nécessaire d'analyser les retours opérationnels et de réaliser des ajustements en tant que de besoin.
- Mieux répondre aux préoccupations en matière de garde-fous sociaux *(social safeguards)* et s'aligner sur les meilleures pratiques des institutions financières internationales.

Le processus d'actualisation sera lancé au cours du premier trimestre 2015 et devrait se conclure à la fin de l'année.

La CEB s'appuie sur une évaluation indépendante pour améliorer la qualité des projets et programmes qu'elle finance. Le Département Évaluation (DEV) évalue de manière objective et indépendante le résultat des activités de prêt de la CEB dans le but d'améliorer la préparation des projets à venir. Il s'appuie sur un système de notation fondé sur les critères de pertinence (des objectifs comparés aux besoins), *d'efficacité* (degré de réalisation des objectifs), *d'efficience* (conversion des intrants en résultats), *d'impact* (au sens large, notamment les effets sociaux ou environnementaux) et de *durabilité* (recherche d'effets durables au-delà de la mise en œuvre du projet). Le DEV contribue par ailleurs à l'apprentissage institutionnel en communiquant les conclusions des évaluations aux parties prenantes internes et externes de la CEB. Il apporte également son concours à des initiatives plus vastes de la Banque en matière de communication et de reporting sur ses activités.



En 2014, le DEV a continué de travailler sur la **Politique d'évaluation de la CEB,** qui reflète l'engagement de l'Institution, en sa qualité de banque de développement, à adhérer aux meilleures pratiques internationales relatives au rôle et à la portée de l'évaluation en son sein.

APPRENDRE À S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique se fait déjà sentir dans tous les pays membres de la CEB. La fréquence et l'intensité accrues des phénomènes météorologiques extrêmes menacent la sécurité et les moyens de subsistance des populations, ainsi que leurs infrastructures de base. L'adaptation au changement climatique suppose d'anticiper les effets négatifs, de prendre des mesures pour prévenir ou minimiser les dommages et de saisir les opportunités qui se présentent. Si les besoins et la logique d'adaptation sont évidents, l'intégration des questions liées au changement climatique dans le cycle des projets est souvent incomplète. Le manque de connaissances et de compréhension des aspects pratiques de l'adaptation affiché par les parties prenantes internes et externes de la Banque constitue un facteur restrictif.

Par conséquent, afin d'assurer une prise en compte plus systématique des avantages de la résilience et de l'adaptation dans la conception de projets, la CEB prévoit d'organiser une séance de formation interne sur l'adaptation au changement climatique destinée au personnel opérationnel. Parallèlement et en partenariat avec d'autres institutions financières européennes, la Banque soutient également l'organisation d'un séminaire d'adaptation au changement climatique destiné aux parties prenantes externes qui devrait avoir lieu à Bruxelles en juin 2015.



Protection contre les inondations en Croatie

Les événements catastrophiques de septembre 2014 témoignent de la grande vulnérabilité de la Croatie face au risque d'inondation, qui résulte du manque prolongé d'investissements et d'entretien conjugué aux effets du changement climatique. Le besoin urgent de renforcer les infrastructures de protection contre les inondations existantes et d'en créer de nouvelles se heurte au manque de fonds disponibles. Il est par conséquent essentiel de définir les priorités adéquates et d'optimiser les résultats des programmes d'investissement.

Tout en préparant un nouveau prêt pour soutenir les infrastructures de protection contre les inondations, la CEB a collaboré étroitement avec l'agence de mise en œuvre, Hrvatske vode *(Croatian Waters)*, afin d'établir un système d'évaluation des projets fondé sur des critères techniques et socio-économiques. Ce processus de sélection rigoureux et transparent a permis d'identifier 25 projets prioritaires regroupés au sein de 12 systèmes de protection contre les inondations. D'après les estimations de Hrvatske vode, le programme bénéficiera à plus de 150 000 personnes. Outre la protection de la population contre les inondations, une partie des investissements proposés entraînera des avantages connexes en matière, entre autres, d'approvisionnement en eau.

NOUS GÉRONS NOS RESSOURCES DE MANIÈRE RESPONSABLE

La RSE s'impose comme une évidence pour la CEB, compte tenu de son mandat. Elle constitue cependant un défi quotidien pour une organisation dont les ressources sont relativement limitées. Quelle valeur la CEB accorde-t-elle à son capital humain et financier ? Comment maîtrise-t-elle son empreinte écologique ?

PERSONNEL

La politique globale en matière de ressources humaines de la CEB s'appuie sur les principes et idéaux promus par le Conseil de l'Europe. Ainsi, d'après le statut de la Banque, le "Statut des agents du Conseil de l'Europe est applicable aux agents de la Banque, dans les matières non couvertes par une décision spécifique du Conseil d'administration".

Fin 2014, outre les quatre hors-cadre (Gouverneur et Vice-Gouverneurs), le personnel de la CEB était composé de 183 agents permanents, et présentait les caractéristiques suivantes :

Ces dernières années, les priorités en matière de gestion des ressources humaines se sont concentrées sur trois domaines principaux :

- **Améliorer les conditions de travail au sein de la CEB,** à l'aide d'initiatives et de relations sociales structurées parrainées par la haute direction afin de renforcer la communication interne et la culture d'entreprise. À cette fin, en 2014, le personnel a assisté à des présentations sur les aspects techniques du travail de la Banque ("réunions d'information plénières"), la journée d'entreprise de la CEB, organisée régulièrement, a favorisé l'esprit d'équipe et les relations sociales, une exposition de photographies a été consacrée aux bénéficiaires du Programme régional de logement et, dernière initiative mais non la moindre, le projet transversal sur les valeurs internes s'est poursuivi ;
- **Améliorer les compétences et le développement du personnel de la CEB** par le biais de recrutements ciblés, de sessions de formation approfondies et de la formation continue, dont le coaching, ainsi que par l'analyse de l'évaluation des performances et les systèmes de développement de carrière réalisés en 2014 ;
- **Assurer l'équilibre financier à long terme du régime de pension,** dont la réforme est entrée en vigueur en janvier 2014. En outre, le site Internet du Service international des rémunérations et des pensions accueille désormais un portail de la CEB, qui permet aux employés actifs et pensionnés d'accéder à des informations utiles sur leur retraite.

Nouvelle étude de la CEB sur les défis environnementaux et leurs répercussions sociales

Une nouvelle étude de l'Unité d'études de la Banque porte sur les principaux problèmes environnementaux auxquels font face les États membres et sur le rôle que la CEB peut jouer pour y faire face.

Stimuler les investissements en matière d'efficacité énergétique dans les logements sociaux

Le mécanisme européen d'assistance technique pour les projets énergétiques locaux (ELENA) de la CEB s'inscrit dans le cadre du programme EIE II (Énergie intelligente pour l'Europe), qui aide les autorités locales et régionales à contribuer à l'initiative 20-20-20 de l'UE. À cette fin, il finance l'assistance technique pour permettre l'application de mesures d'efficacité énergétique en faveur de logements sociaux et de bâtiments publics. En 2014, l'UE a approuvé € 1,92 million de subventions ELENA présentées par la CEB pour soutenir un projet en Suède et deux aux Pays-Bas. Les projets visent à réduire la consommation d'énergie dans les écoles, ainsi que dans les logements sociaux existants et neufs.



Nombre de nationalités représentées	Passé de 28 à 29 à la fin de l'année 2014
Rotation du personnel	De 4,5% en 2013 à 6,0% en 2014
Ventilation par genre	52% women / 48% men
Âge moyen	47 ans
Durée moyenne de l'emploi	11 ans

EMPREINTE

L'empreinte écologique se définit comme la surface de terres arables et d'écosystèmes aquatiques nécessaires pour produire les ressources exploitées par une population ayant un niveau de vie matériel donné et pour assimiler les déchets produits par ladite population. Les ressources consommées proviennent du monde entier, donc l'empreinte peut se calculer par la somme des espaces occupés, où qu'ils soient sur la planète. Pour maîtriser son empreinte écologique, la CEB s'attache à réaliser chaque année son bilan carbone et à favoriser les comportements écoresponsables.

La politique globale en matière de ressources humaines de la CEB s'appuie sur les principes et idéaux promus par le Conseil de l'Europe

BILAN CARBONE 2014 : MÉTHODE, MESURES ET RÉSULTATS

La méthode "bilan carbone", développée par l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) permet d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre (GES) engendrées par l'ensemble des processus physiques qui sont nécessaires à l'existence d'une activité ou organisation. Cette méthode prend en compte les émissions de GES directes et indirectes. Le bilan carbone est la première étape d'un diagnostic "effet de serre" et permet de visualiser les différents postes émetteurs, de les hiérarchiser avant de donner la priorité aux actions de réduction les plus efficaces.

La méthode bilan carbone se focalise sur plusieurs postes émetteurs, tels que la consommation d'énergie, les déplacements des Agents (professionnels et domicile-travail), les consommations de papier ou encore les déchets directs.



Les valeurs internes de la Banque : un projet qui a du sens

En 2014, cette initiative, bénéficiant du soutien de la direction, a rassemblé une équipe dédiée sur la base du volontariat ayant pour objectif d'établir un système de valeurs communes. Les valeurs internes identifiées sont les suivantes : engagement, coopération, créativité, transparence et professionnalisme. Une compréhension approfondie de ces valeurs permettra d'améliorer le travail d'équipe, le professionnalisme et la cohésion du personnel.

Plusieurs "ateliers sur les valeurs" portant sur la coopération, les compétences interpersonnelles et l'efficacité de la communication ont également été organisés. Ces initiatives contribuent au développement des valeurs internes et de la culture de gestion de la Banque, conformément aux meilleures pratiques en vigueur.

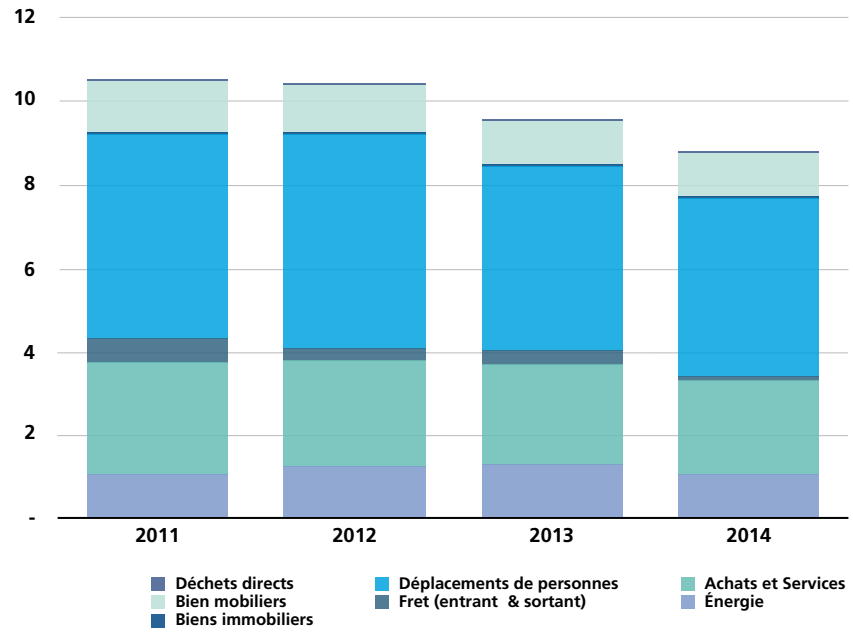
Le tableau ci-dessous précise l'évolution entre les deux derniers bilans par poste d'émission.

TABLEAU DE BORD	Variation 2014 / 2011		2014		2013	
	Variation totale	Variation par employé	Total 2014	Par employé 2014	Total 2013	Par employé 2013
Surface des bureaux - m^2	0%	-	7 600	39,0	7 600	40,0
Effectif	12%	-	195	-	190	-
Émissions de gaz à effet de serre						
Émissions totales de CO_2 en tCO_2	-6%	-16%	1 732	8,88	1 835	9,66
Efficacité énergétique des bâtiments						
Consommation totale de chauffage en KWh	21%	21%	774 715	101,94	951 289	125
Émissions totales liées au chauffage en tCO_2	48%	21%	151	0,020	185	0,024
Consommation totale d'électricité en KWh	2%	-2%	943 009	124	978 830	129
Émissions totales liées à l'électricité en tCO_2	4%	0%	55	0,007	57	0,008
Déplacements						
Déplacements domicile-travail - km	-14%	-23%	843 332	4 325	861 798	4 536
Déplacements domicile-travail - tCO_2	-23%	-32%	57	0,29	58,43	0,31
Déplacements professionnels - km	14%	2%	2 703 584	13 865	2 706 130	14 243
Déplacements professionnels - tCO_2	0%	-11%	760	3,90	762	4,01
Papiers						
Consommation totale de papier (ramettes papier achetées) - Tonnes	-10%	-20%	9	0,046	10	0,053
Émissions liées au total de papier (ramettes papier achetées) - tCO_2	-10%	-20%	12	0,061	13	0,069
Déchets						
Déchets éliminés - Tonnes	12%	0%	135	0,69	131	0,69
Déchets éliminés - Émissions en tCO_2	0%	-11%	4	0,02	4	0,02

Au total, **les émissions GES de la CEB s'élèvent à 1 732 tonnes équivalent CO_2 pour l'année 2014** (le taux d'incertitude de 30% ne remettant pas en cause la tendance des résultats). Les émissions sont en forte baisse en valeur absolue par rapport à l'année dernière et en baisse de 16% par employé depuis 2011.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution du bilan carbone de la CEB entre 2011 et 2014 par poste d'émission et par employé.

ÉVOLUTION DU BILAN CARBONE DE LA CEB PAR POSTE D'ÉMISSION (tCO_2e), Émissions par employé



Par rapport à 2013, on note la poursuite de la diminution, certes légère, des émissions par employé liées aux déplacements professionnels. La baisse des émissions liées aux déplacements domicile-travail continue par rapport aux années précédentes : elle résulte de trajets plus courts et d'un recours accru aux transports en commun.

La progression des échanges de données par voie électronique a fortement réduit l'échange de dossiers papier, ce qui diminue fortement l'utilisation de services courrier express et entraîne, par voie de conséquence, une baisse significative des émissions CO_2 liées au fret.

Les émissions liées à la consommation d'énergie sont en nette baisse. Une partie est due à un hiver plus doux nécessitant moins de chauffage, sachant que les travaux d'isolation et le re nouvellement d'équipements de climatisation ont également contribué à ce résultat.

PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2014

En 2014, la Banque a mis en œuvre deux projets ayant pour objectif spécifique de réduire sa consommation d'énergie : (i) la connexion directe de 1 000 m^2 supplémentaires au réseau de distribution d'eau réfrigérée de la ville de Paris, "Climespace", permettra de supprimer les "unités de production d'eau réfrigérée" ; (ii) le remplacement de 30% des fenêtres de façade de son siège social, dans le cadre du plan de la Banque visant à rénover l'isolation acoustique et thermique de ses locaux.

Dans le cadre d'une stratégie écologiquement viable de lutte contre l'incendie, qui vise à préserver la couche d'ozone et qui ne contribue pas à l'effet de serre en utilisant exclusivement des agents extincteurs à base de gaz inertes, la Banque a également renouvelé l'ensemble de ses systèmes de sécurité incendie à l'extinction automatique pour les salles serveurs. Ce renouvellement des installations a ainsi permis la suppression d'utilisation de gaz de type FM 200 à base d'hydrocarbures halogénés potentiellement nocifs pour l'environnement.

La CEB est attachée à la pérennité de la chaîne d'approvisionnement et des **relations avec les fournisseurs.** Les nouvelles procédures de passation des marchés internes à la Banque, adoptées en 2014, disposent qu'elles "doivent être mises en œuvre dans le plus grand respect des principes éthiques, assurer le traitement juste et équitable des fournisseurs et des potentiels fournisseurs et prestataires de services et de travaux de la CEB. Par principe, la CEB s'efforcera de travailler avec des fournisseurs adoptant les meilleures pratiques en matière de gestion environnementale (y compris l'efficacité énergétique et l'utilisation efficace des ressources, la réduction et le recyclage des déchets, etc.) et de gestion des ressources humaines (telles que l'égalité des chances, l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, la santé et la sécurité au travail, etc.)".

La CEB s'attache à appliquer les meilleures normes et pratiques bancaires

SOLIDITÉ

Il est extrêmement important d'assurer la stabilité financière soutenue de la Banque dans un contexte européen marqué par les difficultés économiques.

Même si la CEB n'a pas pour objectif de maximiser ses profits, sa rentabilité à long terme contribue à élargir sa base en capital, ce qui permet à la Banque de canaliser les financements vers des projets sociaux et de garantir le développement efficace de ses activités. Ces vingt dernières années, plus de € 1,8 milliard de bénéfices nets soit 73% des capitaux propres, ont été affectés aux réserves. En 2014, le résultat net s'est élevé à un niveau record de € 134,4 millions.

La notation de la CEB demeure excellente, et ce en dépit de l'abaissement d'un cran par Moody's (Aa1 pour Moody's, AA+ pour Standard & Poor's et Fitch Ratings). Elle reflète le profil financier solide de la CEB, le soutien de ses actionnaires et sa politique rigoureuse de gestion des risques. Grâce à sa solvabilité, l'accès de la Banque aux marchés financiers mondiaux demeure remarquable. En 2014, la CEB a levé au total € 3,4 milliards à des taux très attrayants, ce qui permet également à ses emprunteurs de réaliser des projets à vocation sociale.

La CEB s'attache à appliquer les meilleures normes et pratiques bancaires. Son nouveau cadre prudentiel a pris effet le 1er janvier 2014, simultanément au Plan de développement 2014-2016. Plus généralement, l'objectif principal de la gestion des risques est d'assurer la résilience opérationnelle et la viabilité financière à long terme de la Banque, tout en lui permettant de s'acquitter de son mandat social.

Photos
Couverture : © Ingram
Autres : © Ingram, © Ulrich Müller, © Fotolia, photothèque CEB

CEB
COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE



55, avenue Kléber
FR-75116 PARIS - FRANCE
Tél. : +33 (0)1 47 55 55 00
Fax : +33 (0)1 47 55 03 38
Swift : CEFPFRPP
www.coebank.org